

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Lettre ouverte

Paris, le 4 juin 2010

Mes Chers Confrères,

L'informatisation des cabinets d'avocats et la mise en place des liaisons numériques avec les juridictions est un sujet crucial sur lequel la profession souffre d'un cruel manque d'unité qui lui fait prendre un retard catastrophique.

Le Conseil National des Barreaux a réalisé des choix d'équipements au travers du RPVA qui ont été, dès l'origine en 2004, dénoncés par le Syndicat des Avocats de France au travers des rapports déposés par notre ami Didier LIGER.

L'Ordre de PARIS a fait le choix de mettre en place sa propre solution informatique, concurrente de celle du CNB, en négociant directement avec le ministère de la Justice.

Le Barreau de MARSEILLE a mis en place un troisième système avec le soutien de l'UNCA, qui est en réalité un détournement du réseau privé Virtuel Avocat mis en place par le Conseil National des Barreaux.

Cette situation ne peut plus durer !

- Le Conseil National des Barreaux a consacré des centaines de milliers d'euros à cette opération ;
- Les dépenses réalisées par l'Ordre de PARIS sont encore plus importantes, compte tenu des moyens de cet Ordre,
- Les services informatiques de l'UNCA travaillent sans véritable concertation avec le Conseil National des Barreaux.

Il y a là une immense gabegie à laquelle il doit être mis fin

Nous l'avons constamment rappelé et notamment en interpellant le 22 février dernier le Président du CNB, de l'UNCA et le Bâtonnier de Paris.

SAF 34, rue Saint Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 – Fax. 01 45 26 01 55

saforg@orange.fr

Le système actuel du RPVA n'est toujours pas satisfaisant, dans la mesure où :

- Il ne permet pas les connexions nomades ;
- Il place l'informatique de la profession entre les mains d'un prestataire de services unique, la société NAVISTA, ce qui pose un problème majeur, dans l'hypothèse d'une augmentation des coûts unilatéralement décidée par celle-ci.

C'est parce que nous avons conscience de la nécessité d'éviter une nouvelle « fracture numérique » entre les avocats, en fonction de leur barreau d'appartenance et des moyens de celui-ci, que nous avons été contraints, malgré les imperfections du système, de rappeler aux Ordres que seul le Conseil National des Barreaux pouvait mettre en place une solution unique et pérenne.

C'est à cette condition que nous pourrions imposer, au ministère un véritable développement de son propre système aujourd'hui encore fort approximatif faute de moyens en personnel et son extension urgente à la matière pénale et à d'autres services.

Il n'en demeure pas moins que la dissidence du Barreau de PARIS et la gabegie informatique ci-dessus décrite nécessitent d'urgence une concertation et une action entre tous, pour que les moyens techniques, aujourd'hui dispersés, soient mis en commun sous la responsabilité du Conseil National des Barreaux, dont c'est la fonction institutionnelle, dans l'intérêt de tous les confrères et dans une **totale transparence**.

Les choix initiaux erronés et coûteux, les décisions solitaires du plus grand Barreau de France, les interventions parallèles de l'UNCA nous ont déjà fait perdre trop de temps.

Un rapport d'expertise quoique partiel, commandé par la Conférence des Bâtonniers, que le SAF avait demandé et proposé au CNB il y a cinq ans déjà, doit être déposé et diffusé sans délai à tous.

Sous réserve de la pertinence de ses conclusions, il sera impératif que tous les acteurs de la profession se regroupent autour du CNB pour adopter, enfin, un **système unique, pérenne, simple et peu onéreux**, qui permette à chaque avocat, quels que soient son mode d'exercice, son ancienneté et la taille de son Barreau, de bénéficier de l'apport de l'ensemble de la profession.

Encore faut-il que le CNB fonctionne dans la transparence et le respect de la démocratie ce qui est loin d'être le cas en l'état.

C'est pour cette raison que nous exigeons du CNB la réalisation immédiate d'une expertise complète sur les problèmes techniques et financiers posés par le RPVA.

Veuillez croire, Mes Chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments confraternellement dévoués.

Jean Louis BORIE

Président

Contact : saforg@orange.fr

06 07 13 09 37

01 42 82 01 26